

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

OPTION MARKETING

**Rapport de jury présenté par
Monsieur Pierre VINARD**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Statistiques générales

Définitions des épreuves

Épreuves d'admissibilité

1. Composition d'économie-droit
2. Composition de sciences de gestion

Épreuves d'admission

3. Leçon sur programme
4. Épreuve sur dossier

Annexes

Annexe 1 : Note à l'attention des candidats admissibles

Annexe 2 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion

Annexe 3 : Exemples de sujets de la leçon sur programme

- Qualité de l'information commerciale
- Diversité et caractéristiques des unités commerciales
- Relation client
- Cohérence de l'offre

Annexe 4 : Exemples de sujets de la première partie de l'épreuve sur dossier

Annexe 5 : Exemple de sujets deuxième partie de l'épreuve sur dossier

- Participation aux examens organisés au sein de l'établissement
- Une classe difficile
- Violence entre élèves
- Un débat spontané

Annexe 6 : Liste des membres du jury

Statistiques générales

CAPET Externe

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 755
Nombre de candidats présents : 268
Nombre de candidats admissibles : 115

Barre d'admissibilité : 7,25
Moyenne des candidats admissibles : 9,53
Moyenne de l'ensemble des candidats : 6,54

Bilan de l'admission

Nombre de candidats admissibles : 115
Nombre de postes : 52
Nombre de candidats admis : 52

Barre de l'admission : 9,25
Moyenne de l'ensemble des candidats admissibles : 10,04/20

Moyenne des candidats admis (sur l'ensemble des épreuves) : 11,42

CAFEP

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 180
Nombre de candidats présents : 74
Nombre de candidats admissibles : 12

Barre d'admissibilité : 9
Moyenne des candidats admissibles : 11,04
Moyenne de l'ensemble des candidats : 6,41

Bilan de l'admission

Nombre de candidats admissibles : 12
Nombre de postes : 5
Nombre de candidats admis : 5

Barre de l'admission : 12,63
Moyenne de l'ensemble des candidats admissibles : 12/20

Moyenne des candidats admis (sur l'ensemble des épreuves) : 13,33

<p style="text-align: center;">La définition des épreuves CAPET externe et du CAFEP – CAPET Section économie et gestion</p>

Épreuves d'admissibilité

1- Composition d'économie-droit

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Le sujet de cette épreuve peut être commun à plusieurs options.

2. Composition de sciences de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste en une analyse d'une ou de plusieurs situations de management et de gestion contextualisées, en vue de proposer des solutions.

Épreuves d'admission

1. Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)
- Coefficient 3.

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

2. Épreuve sur dossier comportant deux parties

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

Première partie : soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (14 points)

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'exposé prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

Il porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie.

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)

- Durée de la présentation : 10 minutes

- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Rapport sur les épreuves d'admissibilité

1 Composition d'économie-droit

1.1. Éléments statistiques

COMPOSITION D'ÉCONOMIE - DROIT	NOMBRE D'INSCRITS	ABSENTS		MOYENNE	NOMBRE DE COPIES	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS LA PLUS
		Nom- bre	% par rapport aux inscrits				
	976	620	63,5 %	6,5	356	18	0,25
Partie syn- thèse				6,68/20*			
Partie ques- tions				6,06/20*			

*Moyennes réalisées à partir des copies ayant traité cette partie de l'épreuve.

RÉPARTITION DES NOTES

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants	Pourcentages cumulés décroissants
N >= 15	8	2,3 %	100	2,3
12 <= N < 15	25	7,1 %	97,7	9,4
10 <= N < 12	36	10,1 %	90,6	19,5
08 <= N < 10	43	12,1 %	80,5	31,6
05 <= N < 08	117	33,1 %	68,4	64,7
N < 05	125	35,3 %	35,3	100
Total	354	100 %		

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que 68 % des candidats obtiennent des notes inférieures à 8, contre 22 % entre 8 et 12. Environ 12 % seulement obtiennent une note supérieure ou égale à 12.

75 % ont choisi de traiter les questions d'ordre économique, 22% ont choisi les questions juridiques, et 3% des candidats n'ont pas traité la 2^{ème} partie sur les questions. Seul un candidat n'a pas traité la partie sur la note de synthèse. Comme indiqué dans le sujet, aucun candidat n'a panaché les questions.

Note maximale : 18/20

Note minimale : 0,25

La nouvelle définition de l'épreuve ne permet aucune comparaison avec les résultats des années précédentes.

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve

La composition d'économie - droit (durée 5h / coef. 3), se compose de deux parties indépendantes :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de 10 à 15 pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

La note de synthèse doit mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et comporter, dans le sujet proposé, 1 500 mots (+/- 10%).

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

1.2.2. Programmes de l'épreuve

Les programmes de l'épreuve d'économie - droit comportent des éléments communs à toutes les options du concours.

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STG (programmes en vigueur le 1^{er} janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude des thèmes complémentaires.

A) Droit

a) Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B) Economie générale

a) Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

1.3. Observations du jury

L'épreuve nécessite des remarques différenciées entre les deux parties du sujet.

1.3.1. La note de synthèse

Sujet

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous réaliserez une note de synthèse portant sur le thème suivant :

« Le marché du travail en France »

Votre note de synthèse devra mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et ne devra pas excéder 1 500 mots (+/- 10%).

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

A) LE RESPECT DES CONSIGNES EN NOMBRE DE MOTS

Le sujet 2011 précisait la longueur de la synthèse en nombre de mots : 1 500 (+/- 10%)

Une grande majorité de candidats présentent une note de synthèse en deçà du minimum exigé en nombre de mots et se voient donc appliquer un malus.

B) LA CAPACITÉ À DEGAGER UNE PROBLÉMATIQUE ET À STRUCTURER

a) Remarques générales

L'exercice de la note de synthèse nécessite une problématique qui donne un fil conducteur à la re-cension des différents documents.

Une minorité des synthèses sont problématisées. Une problématique ne consiste pas à annoncer le plan proposé. Une problématique se doit forcément d'être analytique.

Quelques notes de synthèse ne proposent aucune structuration et/ou aucun plan. La synthèse n'est pas un résumé ni une recopie des documents.

De trop nombreux plans sont sans rapport avec la tentative de problématique et ne cadrent pas avec les termes de l'énoncé : *par ex. problématique axée uniquement sur le chômage alors que le sujet appelait à des développements sur le marché du travail.*

b) Contenus attendus

La problématique générale du dossier tournait autour du couple flexibilité / sécurité et pouvait s'exprimer de différentes façons selon l'optique choisie :

- soit un questionnement autour de l'efficacité limitée du marché du travail reposant sur de nombreuses rigidités dues à une législation trop contraignante,
- soit un questionnement autour d'une excessive flexibilité du travail prônée par les libéraux, ayant débouché sur une précarité excessive des contrats de travail.

L'une ou l'autre problématique invitait à soulever, dans la note de synthèse, des questions précises qui en découlaient :

- le recours aux contrats précaires et ses limites en droit du travail,
- un contrat unique de type « CDI assoupli » est-il possible et souhaitable ?
- quels enseignements tirer de l'échec du CNE ?
- faut-il remettre en cause le salaire minimum ?
- le droit du licenciement est-il trop ou insuffisamment contraignant ?
- le chômage est-il dû, au moins en grande partie, à de trop grandes rigidités sur le marché du travail ou à une trop grande précarité du travail ?
- peut-on concilier flexibilité et sécurité (« flexisécurité ») ?
- la baisse des salaires est-elle une solution au chômage ?
- une indemnisation trop généreuse favorise-t-elle un « chômage volontaire » ?

Sans exiger que toutes ces questions soient présentes dans la note de synthèse, il importait que la plupart d'entre elles soient abordées.

On pouvait attendre des plans tantôt de type dialectique, tantôt de type analytique, voire construits sur des fondements théoriques.

Les structures dialectiques pouvaient mettre en perspective la nécessaire protection des salariés et ses rigidités sur le marché du travail avec la précarisation excessive des contrats de travail.

Les structures analytiques pouvaient découper le dossier en abordant sans hiérarchisation, le problème de la gestion des effectifs et de l'emploi (contrats de travail et licenciement) en face de la question du coût du travail (salaires, assurance-chômage et charges sociales).

Enfin, le candidat pouvait opter pour une approche théorique, en présentant l'analyse libérale du marché (poussant le législateur vers davantage de flexibilité) à côté d'une analyse plus keynésienne (donnant plus de place à la rémunération et à la protection des salariés).

En tout état de cause, un plan proposant approche économique / approche juridique ne permettait pas de répondre aux problématiques tirées de ces deux dimensions du dossier.

C) L'EXPLOITATION DES DOCUMENTS

Rappel : La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

Une grande quantité de copies éludent délibérément l'analyse d'une partie des documents composant le sujet (soit une partie des documents à connotation juridique, soit une partie des documents à connotation économique).

Par ailleurs, la maîtrise des concepts et mécanismes juridiques et économiques de base doit aider à la compréhension et à l'analyse des textes. Le candidat ne possédant pas ce type de maîtrise part avec un fort handicap pour cette épreuve.

4. LES CONSEILS AUX CANDIDATS

L'exercice de la note de synthèse est devenu incontournable pour apprécier les compétences attendues de futurs enseignants car il évalue la capacité de hiérarchisation et de reformulation d'informations de plus en plus abondantes.

La note de synthèse reste un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. La gestion du temps et des documents étant des éléments clés de réussite, la fréquence des entraînements s'impose aux candidats.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie, le plan adopté.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive, sans éluder les documents à caractère économique ou les documents à caractère économique. Il est recommandé de citer brièvement les sources des documents utilisés.

Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire.

Il est conseillé aux candidats de reporter à la fin de leur note de synthèse, l'estimation du nombre de mots (même si le jury se doit de vérifier ce nombre).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. *Ex. « l'inflation » compte pour un mot / « au-dessus » et « PIB » également.*

Rappel des principes de base de la note de synthèse

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Etapas de conception de la note

1. Effectuer un feuilletage rapide du dossier documentaire. Regarder quels sont les documents les plus accessibles, quels sont ceux qui semblent longs et techniques, quels sont ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques, le seront dans un deuxième temps.
2. Concernant la prise de notes, elle doit être active : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.
3. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.
4. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.
5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
6. Eviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
7. Ne pas formuler d'opinion personnelle.

8. La conclusion (facultative) doit être concise.

1.3.2. Partie 2 : Questions d'ordre économique ou juridique

Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage** ».

Choix N°1 : Questions d'ordre économique

1.1 L'inflation a-t-elle une origine purement monétaire ?

1.2 Le PIB est-il un indicateur pertinent pour mesurer les performances d'une économie nationale ?

1.3 Notre système de retraite par répartition est-il condamné à disparaître ?

Choix N°2 : Questions d'ordre juridique

1.4 Quels choix de statut juridique s'offrent au travailleur indépendant ?

2.2 L'article 9 du Code civil énonce que « chacun a le droit au respect de sa vie privée ». Comment ce principe s'impose-t-il à l'employeur ?

2.3 Quelle est l'étendue du pouvoir du juge dans l'interprétation des contrats ?

1. REMARQUES GÉNÉRALES

La partie traitant des questions se trouve globalement négligée :

- en raison d'une mauvaise gestion du temps de la part des candidats (la synthèse a été particulièrement chronophage),
- et/ou de connaissances insuffisantes sur les concepts et les mécanismes économiques ou juridiques.

Concernant les concepts :

- le vocabulaire est le plus souvent mal maîtrisé, mal adapté,
- les termes du sujet ne sont pas ou sont mal définis : *ex. plus de la moitié des candidats ne connaissent pas la définition du PIB (ni même parfois la signification du sigle PIB)*,
- les connaissances de base et les principaux indicateurs macro-économiques ne sont pas actualisés,
- trop peu de réponses sont problématisées et structurées nonobstant la consigne figurant dans l'énoncé.

Sur la forme :

Le jury relève un effort de présentation dans de nombreuses copies, même si certaines se caractérisent encore par une écriture peu lisible et une mauvaise utilisation de l'espace dans la copie.

Le jury constate une maîtrise convenable de la langue écrite (orthographe, grammaire, syntaxe) dans une petite moitié des copies.

2. CONSEILS AUX CANDIDATS

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui de la licence. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que d'autres sources actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus (l'exploitation pour la préparation d'un dictionnaire économique est recommandée) et les mécanismes doivent être maîtrisés pour éviter les contre sens.

La gestion du temps restant l'un des enjeux majeurs de la réussite à l'épreuve, le candidat doit veiller à répartir de façon judicieuse son temps entre les deux parties afin de ne pas négliger la deuxième partie sur les questions, au risque de se voir sanctionné par le barème.

1.4. Conclusion

Comme dans toute épreuve, quelle que soit sa nature, tout propos mérite d'être contextualisé, défini, problématisé et structuré : la succession de questions dans un énoncé n'échappe pas à cet exercice et le candidat doit s'y soumettre.

2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »

2.1. Résultats

	N<5	5<=N<8	8=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15	TOTAL
Nombre de notes	117	114	65	42	11	1	350
Pourcentages	33,4 %	32,6 %	18,6 %	12 %	3,1 %	0,3 %	100%
Note la plus basse	0,5						
Note la plus haute	15						
Nombre de copies corrigées	350						
Moyenne	6,64						
Ecart type	3,5						

2.2. Sujets et commentaires

L'étude de cas portait cette année sur GEF, une entreprise familiale spécialisée dans l'étude, la conception, la fabrication de produits chimiques et pétrochimiques destinés à l'industrie. Il s'agissait de la première étude qui intégrait du management dans les travaux à rendre, conformément aux nouvelles modalités et définitions du concours.

PARTIE 1 : Le diagnostic de l'entreprise et son marché

Rappel des questions

- 1.1 Présentez les différentes modalités de développement stratégique qui s'offrent à une entreprise, avec leurs avantages et leurs limites.
I
- 1.2 Analysez sous forme structurée la situation du marché de l'entreprise en faisant ressortir les facteurs favorables et défavorables.
- 1.3 Réalisez le diagnostic interne de GEF Industrie.
- 1.4 Proposez les axes d'orientation stratégiques adaptés au développement de l'entreprise, au regard des enjeux associés à votre diagnostic.

Il était demandé aux candidats de présenter un diagnostic de l'entreprise GEF, en rappelant les modalités de développement stratégique qui s'offrent à une entreprise, ainsi que les avantages et limites qui les accompagnent. Les concepts de management devaient être maîtrisés. Les candidats ont eu des difficultés à structurer leurs réponses et à utiliser le vocabulaire adéquat. De manière classique il était demandé d'établir un diagnostic externe et interne qui débouche sur la proposition d'axes stratégiques. Concernant le diagnostic interne, une question portant sur le score de Conan et Holder dans le cadre d'une analyse financière a trop rarement été traitée.

PARTIE 2 : L'élargissement de la gamme

Rappel des questions

- 2.1 Précisez les avantages que procure à l'entreprise le lancement de ces nouveaux produits.
- 2.2 Indiquez à Gérard Fay les objectifs visés par la poursuite de la démarche de normalisation.
- 2.3 Expliquez l'intérêt pour GEF Industrie de commercialiser des produits sous sa marque

propre.

- 2.4 Précisez les démarches à suivre pour créer sa propre marque et la protéger sur le marché françaises.
- 2.5 Construisez un argumentaire de vente destiné aux partenaires distributeurs de GEF Industrie.
- 2.6 Proposez, en justifiant vos choix, différents moyens de communication sur cette nouvelle offre.

La deuxième partie était à teneur plus mercatique, et portait plus particulièrement sur l'élargissement de la gamme, des nouveaux produits de GEF plus respectueux de l'environnement. Il s'agissait principalement de développer le plan de marchéage selon les axes classiques de la politique du produit (normes, marque et protection), la politique de distribution et de communication.

PARTIE 3 : Le développement à l'international

Rappel des questions

- 3.1 Présentez et analysez les possibilités qui s'offrent à GEF Industrie en matière d'organisation commerciale.
- 3.2 Proposez un système de rémunération, pour les commerciaux de l'entreprise, qui puisse inciter au développement des ventes et au lancement des nouveaux produits.
- 3.3 Identifiez les organismes français de soutien du commerce extérieur à même d'accompagner l'entreprise dans son projet en amont, en précisant les types d'aides qu'ils pourraient fournir.
- 3.4 Calculez le budget de prospection pour la participation à la foire internationale de Shanghai
- 3.5 Présentez le tableau d'assurance prospection Coface en reproduisant le modèle proposé en annexe. Concluez.
- 3.6 Expliquez les avantages et inconvénients de ce choix. Indiquez quelle somme (en euros) il recevra à l'échéance, le 17/11/2010. Commentez.

La troisième partie portait sur les techniques du commerce international : détermination d'un budget de participation à un salon, calcul et analyse d'une assurance prospection, et couverture à terme.

Le sujet proposé permettait donc de couvrir l'ensemble des sept programmes et référentiels concernés par l'option « marketing » de ce concours. Le jury a regretté que les concepts de base de la mercatique et du management ne soient pas suffisamment maîtrisés par les candidats. Des confusions sont apparues entre marque et brevet, entre diagnostic interne et externe. Les réponses ont souvent manqué de structure, de cohérence, et de pertinence.

2.3. Conseils aux candidats

2.3.1. Conseils portant sur le fond

- bien cerner les questions posées
- couvrir tous les champs de connaissances

- ne pas négliger l'analyse quantitative et notamment l'analyse financière
- veiller lors de la préparation au concours, à une bonne gestion du temps et s'entraîner suffisamment avec des cas d'entreprise de niveau bac+2 au niveau master
- analyser de façon structurée
- traiter tous les dossiers
- respecter la cohérence du cas et tenir compte du contexte

2.3.2. Conseils portant sur la forme

- ne pas passer trop de temps à rédiger une introduction, des transitions, et la conclusion
- améliorer la présentation de la copie et soigner la rédaction ainsi que l'écriture
- proscrire les paraphrases d'annexes
- être vigilant sur l'orthographe
- éviter les abréviations absconses
- structurer les réponses

Épreuves d'admission

3) Leçon sur programme

3.1. Rappel de la définition de l'épreuve :

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

3.2. Éléments statistiques

	$N < 5$	$5 \leq N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$N \geq 15$
Pourcentage	12	23	16	12	19	18

114 candidats

Note la plus élevée : 19

Moyenne : 9,9

Pourcentage de notes ≥ 10 : 49

3.3. Observations des membres du jury

3.3.1. Sur la forme :

L'épreuve semble préparée avec beaucoup de sérieux pour de nombreux candidats. Ce qui peut s'expliquer par le délai existant entre le déroulement des épreuves écrites et celui des oraux.

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent le déroulement de l'épreuve. La gestion du temps est correcte. Les prestations sont structurées. Une fiche pédagogique est fréquemment présentée. Cependant, les supports pédagogiques ne sont pas suffisamment finalisés. L'outil informatique n'est pas systématiquement utilisé à bon escient. S'il aide à présenter les propositions du candidat, il ne peut se substituer à la recherche d'une communication de qualité avec le jury.

3.3.2. Sur le fond :

La quasi-totalité des candidats maîtrise l'utilisation d'un référentiel ainsi que les modalités de préparation d'une séquence pédagogique. Cependant de nombreux candidats n'ont pas exploité suffisamment les données contextuelles, notamment les caractéristiques du lieu d'enseignement, des élèves, de la période de la séquence... Ainsi, les prestations réalisées ne respectent pas la définition de l'épreuve. De plus, les candidats ne s'interrogent pas suffisamment par rapport au contexte pédagogique proposé.

Un certain nombre de candidats ne maîtrisent pas les savoirs de base relatifs au domaine de la mercatique. Ils ne définissent pas systématiquement les termes du sujet.

Le contenu de la séquence pédagogique manque fréquemment de réalisme quant à la pertinence, l'exploitation des supports proposés et à la gestion d'une classe.

Les transversalités restent très pauvres voire totalement négligées.

De nombreux candidats n'arrivent pas à prendre de recul par rapport à leur prestation.

Le jury a parfois l'impression qu'à l'issue de la présentation de la séquence pédagogique de certains candidats, les élèves/étudiants n'ont pas de trace écrite.

Les prestations des candidats ne font pas apparaître de corrélation évidente entre l'expérience professionnelle du métier d'enseignant et la qualité de l'intervention.

3.4. Recommandations aux candidats

Les candidats doivent veiller à mettre en place une communication adaptée. Ils doivent être clairs, concis, précis et ne pas lire leurs notes.

Les candidats doivent prendre le temps de la réflexion afin de traiter précisément le sujet proposé. Ainsi, la connaissance de la diversité des enseignements et de la filière mercatique est nécessaire. L'observation de classes de différents niveaux et des échanges avec des membres d'équipes pédagogiques sont opportuns pour appréhender les exigences et contraintes du métier d'enseignant.

Ils doivent prendre en considération le contenu du contexte pédagogique afin de faire des choix pertinents pour le déroulement et le contenu de la séquence pédagogique. Ces choix doivent être davantage opérationnels. Les objectifs pédagogiques doivent être clairement mis en évidence afin de traiter de manière efficiente le sujet proposé. Les supports présentés doivent être suffisamment détaillés (nature, contenu, source, date..) et non simplement évoqués. Les outils pédagogiques et notamment les TICE doivent être intégrés judicieusement à la présentation de la leçon. Les transversalités doivent être mises en évidence.

Le jury invite les candidats à détailler des propositions d'évaluation, veiller à leur réalisme et faire en sorte que les apprenants aient une synthèse de la séquence.

Les candidats ayant une expérience professionnelle du monde de l'entreprise peuvent l'exploiter dans leur séquence à condition d'en faire une bonne transposition didactique.

Les candidats doivent avoir de la curiosité et une capacité à se remettre en cause lors de l'entretien.

4.3. Épreuve sur dossier

4.1. Présentation de l'épreuve sur dossier

Durée de préparation : 1 heure 30

Durée totale de l'épreuve : 1 heure

L'épreuve comporte deux parties, évaluées distinctement.

- **La première partie : Entretien avec le jury à partir du dossier (14 points)**

Présentation : 20 minutes maximum

L'exposé doit prendre appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

Entretien avec le jury : 20 minutes

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

- **La seconde partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable » (6 points)**

Présentation : 10 minutes

Le candidat doit répondre pendant 10 minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis en début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant 10 minutes.

4.2. Éléments statistiques

Sur 115 candidats présents la moyenne générale est de 09/20

	Notes <7/14	
Partie 1	52	45.2%
	Notes >3/6	
Partie 2	33	28.6%

4.3. Observations des membres du jury

- **La composition du dossier**

Le dossier n'est pas évalué mais sert de support à l'élaboration du sujet. Sa composition détermine la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour le candidat et conforme aux attentes de l'épreuve.

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents. Le contenu du dossier doit faciliter l'exploitation de la situation problème présentée dans des situations variées d'enseignement.

Un dossier présentant une leçon détaillée et/ou limitant la diversité des transpositions pédagogiques et/ou proposant des supports de cours et/ou se résumant en une compilation de documents commerciaux (type catalogue) ne répond pas aux attentes de l'épreuve. Ces types de dossiers, nombreux cette session, montrent que leurs auteurs n'ont pas compris les finalités de l'épreuve.

- **Première partie : L'entretien avec le jury à partir du dossier**

Certains candidats utilisent trop de temps à se présenter personnellement ou à livrer des éléments de description de l'organisation sans lien avec le sujet proposé. Des candidats présentent la problématique globale de l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables en situation d'enseignement.

La notion de ressource pédagogique est souvent mal comprise ou perçue restrictivement en se limitant à certains supports. (Ex. document écrit descriptif de l'organisation).

Peu de candidats font le lien entre les contenus et les objectifs qu'ils définissent eux-mêmes.

Les candidats ignorent trop souvent le contenu des différents diplômes de la filière économie-gestion et ne sont donc pas capables d'établir des transversalités pertinentes. (Marketing, management, éco-droit mais aussi français, culture générale, langues.....)

Ils manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et de la filière économie-gestion. (Ex. distinction post bac/pré bac ; distinction référentiel/programme /compétences/savoirs).

- **Seconde partie : agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable**

Cette partie a dans l'ensemble été bien comprise et structurée selon les préconisations des énoncés. (Analyser la situation puis présenter les démarches à mettre en œuvre)

Le jury a apprécié que les candidats connaissent les dix compétences professionnelles du professeur, ainsi que le fonctionnement du système éducatif.

Cependant, peu de candidats se sont véritablement projetés dans la situation qui leur était proposée. De ce fait, les analyses et solutions proposées sont souvent superficielles, artificielles, peu réalistes et peu nuancées.

Les candidats se sont souvent contentés de déclarations d'intention non étayées et non justifiées.

Enfin, l'enseignant est trop souvent présenté comme seul face à sa classe, sans envisager les différents acteurs de la communauté éducative, leur rôle et les ressources qu'ils proposent.

Les enjeux déontologiques sont peu pris en considération.

3.2. Les conseils du jury

- **Composition du dossier**

Les candidats qui ont eu de bons résultats ont présenté un dossier riche et diversifié (nature, support, portée des documents) et ont produit des ressources exploitables mais non didactisées. La cohérence a été assurée par une description professionnelle de l'organisation.

Il est ainsi souhaitable que le dossier mette en valeur une ou des problématiques claires de l'organisation observée et contienne des documents annexes suffisamment pertinents pour pouvoir servir de support au questionnement du jury.

Les candidats ont respecté la contrainte d'une dizaine de pages et ont évité les fautes d'orthographe. Ils ont été capables d'une transposition didactique à tous les niveaux de la filière économie-gestion. Il est donc conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur dossier à une utilisation exclusive sur un niveau donné. Les meilleurs candidats ont montré leur capacité de décentrage et d'adaptabilité. Les meilleurs candidats ont été également en mesure de décrire de façon opérationnelle des ressources complémentaires nécessaires.

Rappel aux candidats : aucun élément ressource, autre que ceux créés par le candidat pendant le temps de composition ou contenus dans le dossier n'est accepté.

- **Entretien avec le jury à partir du dossier**

Le jury conseille aux candidats de se présenter très rapidement (2mn maximum).

La présentation doit être structurée et la structure annoncée. Par exemple, le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de ressource pédagogique ou d'évaluation, son exploitation, son évaluation, et ses transversalités.

Les transversalités annoncées doivent être approfondies, pertinentes et maîtrisées.

Les candidats devront dans leur préparation renforcer leurs connaissances des programmes et référentiels de la filière économie et gestion commerciale. Il est rappelé que les programmes et référentiels de référence sont ceux de la série STG mercatique et des BTS NRC, MUC et CI.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif.

- **Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable**

Analyse de la situation

Le jury préconise d'analyser et traiter la situation dans toutes ses dimensions (par exemple : individuelle, collective, règlementaire, pédagogique, hiérarchique ...) et de savoir prendre du recul.

Le candidat devra envisager toutes les ressources mobilisables. Il ne doit pas par ailleurs se limiter à la gestion individuelle de la situation (le professeur dans sa classe) mais doit prendre en compte tous les acteurs de son environnement scolaire et institutionnel (Exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, proviseur, rectorat...). Pour cela il est nécessaire de bien connaître le fonctionnement d'un établissement et du système éducatif.

Les candidats peuvent travailler à partir de documentation (BO), de manuels, de témoignages d'enseignants et autres membres de l'équipe éducative.

Recommandations

Le candidat devra éviter les généralités (débat abstraits et type « café du commerce »), une approche trop théorique ou naïve voire idéaliste du métier d'enseignant et se placer véritablement dans une logique de classe. Les solutions proposées devront donc être précises, pratiques, praticables.

Globalement enfin, le jury conseille aux candidats d'avoir une meilleure gestion de leur temps d'exposé (pour chacune des parties) et de tirer mieux parti du temps alloué.

ANNEXES

Annexe 1 : Note à l'attention des candidats admissibles aux concours externes des CA-PET et CAFEP section Économie et gestion, options « communication, organisation et gestion des ressources humaines » et « marketing ».

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement des épreuves d'admission pour la session 2011 des concours.

Pour l'épreuve dite « **Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat** » pendant la préparation (3 heures) et durant l'épreuve (1 heure), le candidat est autorisé à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuel scolaire, ouvrages de référence, etc., sur support imprimé ou sur support numérique.

Il est autorisé à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique, dont il s'assure de l'autonomie de fonctionnement, et à l'utiliser pendant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

Le sujet qui sera remis au candidat comportera des informations relatives au cadre pédagogique (matière, niveau, série et éventuellement spécialité de la classe) ainsi qu'au contexte d'enseignement (caractéristiques de l'établissement, de la classe, circonstances éventuelles, résultats acquis, etc.).

Pour l'**épreuve sur dossier**, pendant la préparation (1 heure trente) et durant l'épreuve (1 heure), le candidat est autorisé à consulter le dossier support de l'épreuve qu'il a constitué, uniquement sur support imprimé, ainsi que le texte des sujets (1^{ère} phase et 2^{ème} phase) qui lui ont été remis par le jury, à l'exclusion de tout autre document personnel ou de référence.

Pour la première partie, le questionnement du jury porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie (le cas échéant, le référentiel correspondant sera fourni avec le sujet). L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Le dossier (en deux exemplaires pour le jury) doit parvenir au secrétariat du jury (à l'adresse de l'établissement d'accueil) cinq jours francs, au moins, avant le début des épreuves d'admission.

Pour la seconde partie, le questionnement du jury porte sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Annexe 2 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion

Section économie et gestion

Les dispositions ci-après présentent les programmes des options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Conception et gestion des systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

À la session 2011, seules les options communication, organisation et ressources humaines et marketing sont ouvertes au recrutement par la voie du concours externe de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programmes communs

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STG (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

1.1 Droit

A - Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

1.2 Économie générale

A - Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

1.3 Management des organisations

A - Les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

2 - Programmes spécifiques à chacune des options

Les programmes de référence de la série « sciences et technologies de la gestion » ou des BTS mentionnés sont ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours

2.1 Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « communication et gestion des ressources humaines », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant manager », traités au niveau licence.

2.2 Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « comptabilité et finance d'entreprise », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau licence.

2.3 Option marketing

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « marketing », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau licence.

2.4 Option conception et gestion des systèmes d'information

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « gestion des systèmes d'information », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « informatique de gestion »/BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau licence.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Architectures réseaux, conception, évolution, administration
- Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
- Management de projets de système d'information

2.5 Option gestion des activités touristiques

A - Les thèmes des programmes de la spécialité « communication » de la classe de première de la série « sciences et technologies de gestion », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel des BTS « animation et gestion touristiques locales » et « ventes et productions touristiques », traités au niveau licence.

Annexe 3 : Exemples de sujets de la leçon sur programme

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Leçon sur programme

Coefficient 3

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Sujet 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant de Mercatique en classe de Terminale STG spécialité mercatique. Le contexte pédagogique est le suivant :

Lycée sensible de la région parisienne.

Effectif : 32 élèves (19 garçons et 13 filles) dont 5 redoublants.

L'attention des élèves est difficile à maintenir.

La leçon en classe entière a lieu au mois de mars, juste après le lancement du travail par groupe sur le projet (partie pratique de l'épreuve de spécialité du baccalauréat).

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

La cohérence de l'offre

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Leçon sur programme

Coefficient 3

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Sujet 3

Vous avez la responsabilité de l'enseignement de Mercatique en classe de Terminale STG spécialité mercatique. Le contexte pédagogique est le suivant :

Lycée technologique situé en zone rurale, Académie de Bordeaux.

Effectif : 20 élèves.

Le conseil de classe du second trimestre a alerté de nombreux élèves sur le manque de travail personnel.

L'équipe pédagogique est très impliquée dans des projets pédagogiques facilitant l'ouverture du lycée vers les milieux professionnels. Dans le cadre du projet d'établissement, l'aide à l'orientation des élèves fait l'objet d'une attention particulière.

Vous êtes professeur principal de cette classe et avez à cœur de donner à vos élèves l'ambition de poursuivre des études en BTS.

Cette séance a lieu en classe entière, au cours du dernier trimestre de l'année, à quelques semaines de l'examen.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

Diversité et caractéristiques des unités commerciales

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Leçon sur programme

Coefficient 3

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Sujet 4

Vous avez la responsabilité de l'enseignement de Relation Client en section de Technicien supérieur Négociation Relation Client 1^{ère} année. Le contexte pédagogique est le suivant :

Effectif de la section : 35 étudiants en première année.

22 étudiants sont titulaires d'un baccalauréat technologique STG (majoritairement de spécialités mercatique et CGRH) ; 10 étudiants sont titulaires d'un baccalauréat professionnel (Vente) ; 3 étudiants sont titulaires d'un baccalauréat général (ES).

Vous devez tenir compte de l'hétérogénéité de la classe dans la construction de ce cours.

Il s'agit d'une séance en classe entière qui a lieu en début de formation, au mois d'octobre, pour fixer les bases de la négociation commerciale, en vue de préparer les étudiants à leur immersion en entreprise au mois de décembre.

La section de BTS NRC se situe dans l'académie de Lyon, dans un lycée général et technologique de taille importante, avec 8 sections de BTS dont les BTS NRC, TC, Assurance et MUC. Le recrutement de ce lycée donne satisfaction en première année, mais la traditionnelle perte d'effectifs en deuxième année a conduit l'équipe pédagogique à mener des projets pédagogiques novateurs tels que l'étude de thèmes communs dans toutes les disciplines. Vous êtes arrivé(e) dans l'établissement à la rentrée dernière et avez pris part à ce travail collectif.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

Les outils de la négociation commerciale

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Leçon sur programme

Coefficient 3

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Sujet 6

Vous avez la responsabilité de l'enseignement d'Informatique commerciale 1^{ère} année en section de Technicien supérieur de Management des Unités Commerciales 1^{ère} année. Le contexte pédagogique est le suivant :

Lycée composé de 600 élèves, + 65 étudiants en BTS MUC (seul BTS de l'établissement).

Localisation géographique : petite ville de 10 000 habitants, dans l'académie de Reims.

Equipe pédagogique expérimentée, que vous avez rejointe à la rentrée dernière.

Outre l'enseignement d'informatique commerciale, vous assurez les cours de GRC avec la même promotion.

Effectif des étudiants de 1^{ère} année : 35 (contre 30 en 2^{ème} année).

De nombreux partenariats ont été mis en place avec les entreprises locales, et la classe participe au concours national de la commercialisation organisé avec les DCF (Dirigeants Commerciaux de France).

Votre progression pédagogique annuelle n'est pas encore finalisée, et vous vous interrogez sur la place pertinente de ce cours dans l'année.

Nous sommes à la fin du mois de septembre, et le bilan que vous faites de la classe est assez contrasté : bonne participation orale, difficultés à la conceptualisation déconnectée du réel. Les étudiants se sont engagés dans cette section par goût de l'action et du concret. Les premières journées préparatoires au stage en entreprise ont été fixées après les vacances de la Toussaint en novembre, pour une première immersion de quatre semaines en entreprise au mois de janvier. Vous hésitez entre aborder cette notion avant le stage et le traiter au retour.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

La qualité de l'information commerciale

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Annexe 4 : exemples de sujets de la première partie de l'épreuve sur dossier

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » :

Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes

NOM du candidat : XXXXX

Numéro de jury : YYYY

Date : ZZZZZZ

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Une ressource pédagogique

ou

Un support d'évaluation

dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : BTS Commerce international

Enseignement : Etude et veille commerciale internationales

Thème : Diagnostic export

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme ou du référentiel :

S11.4 Veille	Principes et enjeux de l'intelligence économique Outils et méthodes de veille (dont étalonnage ou benchmarking) Sources d'informations spécifiques à l'international Veille concurrentielle, commerciale, économique, technologique, juridique et réglementaire Système d'information marketing (SIM) : définition, utilité, composantes
--------------	--

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » :

Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes

NOM du candidat : XXXX

Numéro de jury : YYYY

Date : ZZZZZ

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Une ressource pédagogique

ou

Un support d'évaluation

dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : BTS Négociation Relation Client

Enseignement : S 5- Gestion Commerciale

Thème : S 52.1 L'analyse de la valeur client

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme ou du référentiel :

Connaissances	Limites de connaissances
S 52.1 L'analyse de la valeur et du risque individuel client <ul style="list-style-type: none">L'estimation de la valeur d'un client / prospect :<ul style="list-style-type: none">Chiffre d'affaires et marge, réels, potentiels, accessiblesQualification, scorageL'évaluation de la rentabilité client : compte d'exploitation client, coût d'acquisition d'un client et retour sur investissement	Les concepts comptables (analyse du compte client, du bilan et du résultat) ne feront pas l'objet de développement théorique

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » :

Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes

NOM du candidat : XXXXXXXXXXXX

Numéro de jury : YYY

Date : ZZ/ZZ/ZZZZ

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Une ressource pédagogique

ou

Un support d'évaluation

dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : Terminale Sciences et Technologie de la Gestion (STG) – spécialité Mercatique

Enseignement : Mercatique

Thème : L'analyse de la concurrence

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme de Terminale STG

2. Analyser le marché

THÈMES	SENS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE	NOTIONS ET CONTENUS À CONSTRUIRE
2.3. L'analyse de la concurrence	L'étude de l'offre sur un marché nécessite de déterminer la nature, le nombre et les caractéristiques des entreprises en concurrence. Les performances commerciales et financières de l'entreprise doivent être comparées avec celles des concurrents pour pouvoir déterminer sa position concurrentielle.	- Concurrence et structures concurrentielles. - Performances commerciales et financières. - Position concurrentielle.

Annexe 5 : exemples de sujets de la seconde partie de l'épreuve sur dossier

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :

Présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

Thème : Participation aux examens organisés au sein de l'établissement

Référence à l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Capacité :

Le professeur est capable de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire.

Attitude :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur ses devoirs de fonctionnaire.

Présentation de la situation :

Votre lycée accueille des épreuves écrites du Baccalauréat sur décision du service des examens de l'académie. Un collègue refuse sa désignation comme surveillant des épreuves au motif qu'il est enseignant et pas surveillant. Il vous conseille de refuser également cette mission de surveillance des épreuves.

Question :

Après avoir analysé la situation ci-dessus, précisez l'attitude que vous adopterez.

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :

Présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

Thème : Violence entre élèves

Référence à l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Connaissances :

Le professeur connaît ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence.

Attitude :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à faire comprendre et partager les valeurs de la république

Présentation de la situation :

Blouson déchiré, traces de coups sur le visage, une élève de la classe dont vous êtes professeur principal, vient vous voir en pleurs à la fin d'un cours. Elle affirme avoir été victime de violences de la part de deux élèves de la classe. L'élève vous demande de garder la confidentialité sur ces événements.

Question :

Après avoir analysé la situation ci-dessus, présentez les démarches à mettre en œuvre.

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION Épreuve sur dossier Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :
présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

Thème : Un débat spontané

Référence à l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Attitudes :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à faire comprendre et partager les valeurs de la République ; prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

Présentation de la situation :

Dans la classe où vous enseignez, vous êtes plutôt satisfait. Votre cours suit la progression que vous vous êtes fixée et vous respectez le programme. Vous n'avez pas pris de retard jusqu'ici. Au moment du cours, un élève interpelle très vivement la classe en ces termes : « l'égalité, c'est dépassé, l'actualité me prouve qu'il n'y a plus d'égalité et que cela ne sert à rien ». Un débat s'ouvre très vite sur l'actualité, sans votre assentiment, entre les élèves.

Question :

Après avoir analysé la situation ci-dessus, présentez l'attitude que vous adopteriez.

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2011

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon étique et responsable » :

Présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

Thème : Une classe difficile

Référence à l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Capacité :

Le professeur est capable de se faire respecter et utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

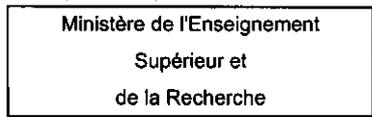
Présentation de la situation :

L'ambiance de votre classe de BTS est plutôt mauvaise. Plusieurs fois, vous avez dû élever la voix et vous pensez devoir recourir à des sanctions pour faire cesser les bavardages et les ricanements intempestifs. Un étudiant vous a plusieurs fois coupé la parole en imitant le cri de la mouette. Vous envisagez d'en faire un exemple en le sanctionnant sévèrement et vous vous demandez si vous pouvez lui attribuer « zéro » au devoir sur table que vous vous apprêtez à rendre.

Question :

Après avoir analysé la situation ci-dessus, présentez l'attitude que vous adopteriez.

Annexe 6 : Liste des membres du jury



Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement

- Vu l'arrêté du 5 juillet 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 5 mai 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture du concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat correspondant au concours externe du CAPET (CAFEP-CAPET), modifié par l'arrêté du 6 juillet 2010,
- Vu l'arrêté du 19 mai 2010 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPET et des CAFEP-CAPET ouverts au titre de la session 2011,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPET et du CAFEP-CAPET, section ÉCONOMIE ET GESTION OPTION MARKETING est constitué comme suit pour la session 2011 :

Président

M. Pierre VINARD
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie DE PARIS

Vice-Présidents

Mme Christine JULLIEN
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE PARIS

M. David LAGEDAMON
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE NANTES

Membres du jury

Mme Eliane ANTZAK
Professeur certifié

Mme Catherine BARRUE
Professeur agrégé

M. Dominique BLANCHARD
Professeur agrégé

Mme Sylvie BOMPARD
Professeur certifié

Mme Muriel BORIES
Professeur agrégé

M. Fabrice BOUGAREL
Professeur agrégé

M. Marc BOUTEZ
Professeur certifié

Mme Nathalie BRAHIMI
Professeur certifié

M. Thomas CANU
Professeur agrégé

Mlle Véronique CHENAULT
Professeur agrégé

Mme Marie-Hélène CHIMISANAS
Professeur agrégé

M. Bernard COIC
Professeur agrégé

Mme Martine CRUMIERE
Professeur agrégé

M. Eric DE GOEDE
Professeur agrégé

M. Serge DEL VALLE
Professeur agrégé

Mme Marielle DEPINAY
Professeur certifié

M. Julien DERESSE
Professeur agrégé

M. Jean-Luc DROUARD
Professeur certifié

M. Philippe ELOY
Professeur agrégé

M. Francis EYNARD
Professeur agrégé

M. Jaouad FILALI
Professeur agrégé

M. Bruno FORAY
Professeur certifié

Mme Marion FRIBOURG
Professeur agrégé

Mme Laurence GARNIER
Professeur agrégé

Académie D' AIX-MARSEILLE

Académie DE POITIERS

Académie DE REIMS

Académie DE CLERMONT-FERRAND

Académie DE POITIERS

Académie DE MONTPELLIER

Académie DE LILLE

Académie DE TOULOUSE

Académie DE CRETEIL

Académie DE MONTPELLIER

Académie DE TOULOUSE

Académie DE NANTES

Académie DE VERSAILLES

Académie D' AMIENS

Académie DE VERSAILLES

Académie DE ROUEN

Académie DE REIMS

Académie DE NANCY-METZ

Académie DE ROUEN

Académie D' AMIENS

Académie D' AIX-MARSEILLE

Académie DE GRENOBLE

Académie DE BORDEAUX

Académie DE PARIS

Mme Ghislaine GUICHARD Professeur agrégé	Académie DE BORDEAUX
Mme Laure HERMANOWIEZ Professeur agrégé	Académie D' AMIENS
M. Marc ISIDRO Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M. Morgan JEANNE Professeur certifié	Académie D' AMIENS
Mme Bénédicte LABOUREL Professeur agrégé	Académie DE BORDEAUX
Mme Catherine LE COËNT-GUIGUE Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
M. Jean-Armel LE GALL Personnel de direction	Académie DE PARIS
M. Ludovic LE GOFF Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
Mme Nadia LE GRAND Professeur certifié	Académie DE NANTES
Mme Elisabeth LEFEVRE Professeur certifié	Académie D' AMIENS
Mme Dominique LEMOINE Professeur agrégé	Académie DE ROUEN
M. Pascal LEZIN Professeur agrégé	Académie DE PARIS
Mme Marie Espérance LOUMAGNE JOANICOT Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
Mlle Céline MANSENCAL Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
Mme Francine MARSOLLIER Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M. Patrice PETIT Professeur agrégé	Académie DE BORDEAUX
M. Pierre PEYREL Professeur agrégé	Académie DE CLERMONT-FERRAND
Mme Nicole PILLAY Professeur agrégé	Académie DE BORDEAUX
Mme Adeline PIROUELLE Professeur agrégé	Académie DE REIMS
M. Gilles PLANQUES Professeur agrégé	Académie DE TOULOUSE
Mme Christelle POTEAUX Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
Mme Anne QUISPE Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
Mme Christine RUAN Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M. Pierre SCHNEIDER Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M. Gérard SEGUIN Professeur agrégé	Académie DE BORDEAUX

M. Pascal THIEBAUT
Professeur certifié

Académie DE LIMOGES

Mlle Valérie TIRVERT
Professeur certifié

Académie DE CRETEIL

M. Vincent WAUQUIER
Professeur agrégé

Académie DE PARIS

M. Jean-Pierre WEIGERT
Personnel de direction

Académie DE PARIS

M. Dominique WEYANT
Professeur agrégé

Académie DE NANCY-METZ

Mme Véronique WURSTER
Professeur agrégé

Académie D' AIX-MARSEILLE

Représentants des établissements privés associés à l'Etat par contrat et ayant les titres requis pour enseigner

M. Jean-Claude TINE
EC.Rprofesseur certifié

Académie DE TOULOUSE

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 octobre 2010

Pour le ministre de l'éducation nationale,
porte-parole du gouvernement, et par délégation,
le sous-directeur du recrutement



Philippe SANTANA

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement

- Vu l'arrêté du 5 juillet 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 5 mai 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture du concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat correspondant au concours externe du CAPET (CAFEP-CAPET), modifié par l'arrêté du 6 juillet 2010,
- Vu l'arrêté du 19 mai 2010 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPET et des CAFEP-CAPET ouverts au titre de la session 2011,
- Vu l'arrêté du 21 octobre 2010 nommant le jury du concours externe du CAPET et du CAFEP-CAPET, section économie et gestion option marketing à la session 2011,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté susvisé en date du 21 octobre 2011 sont complétées comme suit :

Membres de jury

Mme Patricia LAIGLE
Professeur certifié
Académie de Nantes

Mme Carine LAUER
Professeur agrégé
Académie de Versailles

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 28 octobre 2010

Pour le ministre de l'éducation nationale,
porte-parole du Gouvernement, et par délégation,
le sous-directeur du recrutement



Philippe SANTANA